# Règlement du jeu « Summer Vibes » McDonald's Martinique

## 1. Organisateur du jeu

Du 7 août au 15 septembre 2025, ARCOS DORADOS MARTINIQUE situé à ZI Les Mangles Acajou, Le Lamentin 97232, organise un concours avec obligation d'achat intitulé « GRAND JEU SUMMER VIBES ».

## 2. Principe du jeu

Pour participer, les utilisateurs doivent se rendre en restaurant afin de procéder à l'achat du produit de leur choix. Une fois le ticket de caisse récupéré, il devra être scanné sur la plateforme (<a href="https://summervibes.jeu-mcdo.fr/">https://summervibes.jeu-mcdo.fr/</a>) afin que les (100) points soient ajoutés au profil!

Le nombre de points attribué est fixe : chaque ticket de caisse scanné permet de gagner 100 points.

Les points n'ont pas de valeur monétaire et servent uniquement à valider la participation au jeu et à l'instant gagnant.

Une fois la période de jeu terminée, un tirage au sort aura lieu entre tous les participants afin de désigner le gagnant du Billet d'avion Aller-Retour FdF-Paris d'une valeur de xx€.

En plus de l'inscription au tirage au sort pour le billet d'avion, chaque participation donne accès à un instant gagnant.

Les lots mis en jeu lors de l'Instant Gagnant sont les suivants :

- 500 menus McDonald's
- 100 goodies
- 30 chèques d'une valeur de 100 €

Chaque participation donne une chance de remporter un des lots listés ci-dessus.

## 3. Conditions de participation

• Le jeu est ouvert à toute personne physique de 18 ans et plus, domiciliée en Martinique

- Sont exclues les personnes employées par ARCOS DORADOS Martinique (personnels, permanents ou occasionnels) ainsi que des membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints et concubins).
- Le jeu est valable uniquement dans les 9 restaurants McDonald's de Martinique (FDF, CLUNY, ACAJOU, BATELIÈRE, PLACE D'ARMES, DUCOS, ROBERT, MARIN, SAINTE-MARIE).

## Pour participer:

- Se rendre dans le restaurant McDonald's de votre choix
- S'inscrire sur la plateforme dédiée
- Scanner le ticket de caisse

Pour toutes modifications de ses données personnelles, le participant devra contacter le service marketing : 0596 61 06 30 — <u>Florence.Farant@mq.mcd.com</u>

## 5. Lots à gagner

À l'issue du jeu, la personne gagnante sera tirée au sort.

Le lot mis en jeu lors de ce tirage au sort est le suivant :

1 Billet d'avion A/R pour Paris d'une valeur de xx€.

## 6. Conditions générales

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute tentative de fraude (ex : usurpation d'identité, utilisation de tickets falsifiés, participation multiple non autorisée, etc.) entraînera l'exclusion immédiate du participant concerné, sans possibilité de recours.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que cela ne donne lieu à indemnisation.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu et l'attribution des lots, conformément à la réglementation en vigueur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'organisateur, dans un délai de 15 jours après la fin du jeu.

Aucun lot ne pourra être échangé, remplacé, transformé en numéraire, ou faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Les gagnants devront justifier de leur identité pour recevoir leur lot.

En acceptant ce règlement, les gagnants autorisent la publication de leur nom et prénom sur les supports de communication d'ARCOS DORADOS MARTINIQUE (réseaux sociaux, écrans en restaurant, etc.).

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu, sans contrepartie financière.

Les rendez-vous liés à la remise de certains lots pourront être filmés et diffusés.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'impossibilité d'utilisation du lot pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## 7. Limites à la participation

Toute fraude avérée entraînera l'annulation de la participation ou du gain. Les participations par courrier ne seront pas prises en compte.

#### 8. Modifications du jeu

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre, prolonger ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure.

Les éventuels avenants au règlement seront considérés comme faisant partie intégrante de celui-ci.

#### 9. Contestation

Toute contestation ou réclamation devra être adressée par courrier simple à l'adresse figurant à l'article 1, avec :

- La date de participation
- Les coordonnées complètes du joueur
- Le motif exact de la réclamation

Aucune autre forme de contestation ne sera acceptée.

Les courriers devront être envoyés avant la fin du jeu (cachet de la poste faisant foi).

### 10. Acceptation

La participation au présent jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, dans toutes ses stipulations.

Aucun recours relatif à l'interprétation ou à l'application du règlement ne pourra être admis.

Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de l'organisateur pendant toute la durée du jeu.

Tout manquement au règlement, toute tentative de fraude ou de contournement des règles pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant, sans préavis, ni compensation.

L'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

### 11. Exploitation de l'image des gagnants

Les participants autorisent ARCOS DORADOS MARTINIQUE à diffuser, à des fins informatives ou promotionnelles, leur nom et photographie, avec leur accord préalable, conformément à la législation en vigueur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

#### Contact:

ARCOS DORADOS MARTINIQUE Florence.Farant@mq.mcd.com 0596 61 06 30

## 12. Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable :

- Des retards ou défauts de livraison des lots,
- De tout dysfonctionnement d'Internet, perte de données, virus ou défaillance technique empêchant le bon déroulement du jeu,

- Des dommages subis par l'équipement informatique du participant,
- Des cas de force majeure ou événements indépendants de sa volonté.
- La connexion au site et la participation se font sous l'entière responsabilité du joueur.

## 13. Accessibilité du règlement

Le présent règlement est disponible en ligne sur la plateforme du jeu et sur simple demande auprès de l'organisateur.

Déposé chez l'Huissier de Justice :

H ASSOCIES
Déborah MARIE et William JOSEPHINE
Commissaires de Justice Associés
52 avenue Condorcet
97200 FORT DE FRANCE »